Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_20-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.20

Réduction de 20 % sur tarifs adultes et danse (hors Chad) sur les inscriptions 2020-2021

La renonciation par la ville de Marmande à tout ou partie du recouvrement d'une recette, pour tout autre motif qu'une erreur matérielle doit être expressément autorisée par le conseil municipal.

Suite à la crise du Covid-19 et aux mesures gouvernementales liés au maintien de la fermeture de tous les lieux publics clos pouvant accueillir du public adulte, ou public enfant (notamment pour les cours de danse), la collectivité a dû maintenir fermer le conservatoire à ce public une partie de l'année.

Par conséquent, compte-tenu du fait que les adultes n'ont pu avoir de cours en présentiel depuis début novembre 2020, que les élèves danseurs (hors élèves des Classes à Horaires Aménagés Danse) ont connu plusieurs semaines sans cours en présentiel et malgré les cours à distance proposés par le conservatoire,

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_20-DE

Il est proposé une réduction de 20 % sur les dossiers d'inscriptions 2021 – 2022, uniquement pour les inscrits qui ont subi les restrictions gouvernementales sur leurs disciplines durant la saison 2020 – 2021.

En revanche, le tarif plein sera appliqué pour tous les autres élèves.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide d'accorder une réduction de 20 % aux élèves adultes et danseurs (hors chad) qui n'ont pu bénéficier que de peu de cours en présentiel dus à la crise Covid-19

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06.07.2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.07.2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne